

ENQUETE DU CVS AUPRES DES PARENTS SUR LA « REUNION DE PROJET »

RESULTATS

L'année 2015-2016 a été marquée par l'enquête proposée par les représentants des parents au Conseil de la Vie Sociale au sujet de la réunion dite « de projet ».

16 questionnaires sur 50 nous ont été retournés (32%)

1) *Le terme « réunion de projet » vous semble-t-il approprié ? Sinon comment la nommeriez-vous ?*

Dans l'ensemble le terme « réunion de projet » convient. Toutefois, dans les propositions faites pour faire évoluer le terme utilisé, on note la volonté de plusieurs parents de faire apparaître la notion de bilans aux côtés de la notion de projet. L'idée est de ne pas rester à un simple constat (même s'il reste souhaité) mais bien de repartir avec des pistes à suivre.

2) *Quels sont les éléments obligatoires à sa réussite ?*

Quatre éléments sont relevés principalement :

- En premier lieu, un état des différents bilans et évaluations.
- Ensuite un plan d'action que certains souhaitent plus formalisé.
- La préparation avec l'éducateur référent est importante (voir question 7).
- Enfin, la présence de l'ensemble des professionnels est soulignée (voir question 4)

3) *Selon vous à quel moment de l'année cette réunion est-elle la plus appropriée ? Quel créneau horaire préférez-vous ?*

Le début d'année scolaire revient pour la moitié des réponses (7/16) mais la définition de la période idéale dépend souvent du projet lui-même. Mr Delecour a expliqué aux parents du CVS la procédure suivie pour programmer ces réunions de projets : en début d'année scolaire, lors d'une réunion avec les éducateurs référents de projets, un premier point est réalisé pour définir la période (entre deux temps de vacances) la plus judicieuse pour la réunion : première période pour les orientations prévues en fin d'année scolaire, deuxième période pour les enfants entrés dans le service en septembre, les périodes suivantes sont consacrées à la mise à jour des projets personnalisés en fonction des nécessités de renouvellement de dossiers MDPH (pour le suivi par le SESSD notamment mais aussi pour l'accompagnement par un(e) AVSI). Une communication aux parents sur la période prévue en début d'année scolaire serait la bienvenue et permettrait le cas échéant de modifier la programmation.

En ce qui concerne les horaires, il apparaît qu'aucun horaire idéal ne se dégage, chaque horaire proposé possédant des avantages et des inconvénients équivalents.

4) *Lors de cette entrevue, pensez-vous appropriée la présence de l'ensemble des professionnelles intervenants auprès de votre enfant ?*

La réponse est unanime : l'ensemble des parents ayant répondu souhaite la présence des intervenants. Une attention est toutefois demandée à l'équipe de faire en sorte que cette présence ne soit pas vécue comme « un tribunal ».

5) *Selon vous la présence de l'enfant est-elle conseillée ?*

La plupart des réponses reçues (12/16) ne jugent pas la présence de l'enfant indispensable. Les raisons invoquées sont : la longueur de la réunion, le sentiment d'être devant « un conseil de classe », la liberté de parole des parents amoindrie par la présence de leur enfant. Toutefois, la nécessité de l'associer à la réflexion sur son accompagnement en proposant un point avec lui en amont et en aval de la réunion afin qu'il exprime lui aussi ses attentes et ses souhaits, est exprimée. L'âge à partir duquel, sa présence devrait être fortement souhaitée est variable suivant les réponses : CP pour les uns, 6^{ème} pour les autres...

6) *Dans le cas de parents séparés, jugez-vous opportun la présence des 2 parents en même temps ou de manière séparée ?*

La plupart des réponses émanaient de parents non concernés par la question. Néanmoins, la solution du cas par cas est proposée en fonction de l'entente entre les parents.

7) *Quel rôle attendez-vous du « référent » de votre enfant pour aborder cet échange ?*

Ce qui ressort le plus est que le référent doit permettre un recueil des attentes et des besoins mais aussi des questions préalables que les parents souhaitent poser à l'équipe et qu'il en fasse une restitution afin que des réponses soient apportées au cours de la réunion.

8) *Jugez-vous satisfaisant la clarté des informations des intervenants communiquées lors de cette réunion de projet ?*

L'ensemble des réponses est positif (16/16) et la présence de tous les intervenants est une fois de plus soulignée.

9) *Jugez-vous le compte rendu écrit en phase avec la réunion ? Avez-vous des choses à suggérer au niveau de la forme et du fond de compte rendu ?*

Pour la majorité des réponses (12/16), le compte rendu est fidèle aux échanges de la réunion. Certains souhaitent cependant, une place plus importante pour les mesures à mettre en œuvre ou encore que des délais et des responsabilités soient définis (qui fait quoi ? pour quand ?). De même certaines contributions suggèrent de mettre davantage l'accent sur les avancés et les progrès. Pour les adolescents, ils pourraient être destinataires d'un exemplaire.

Conclusion :

La réunion de projet dans sa forme actuelle semble répondre aux attentes de la plupart des parents qui se sont exprimés. On note qu'une communication en amont de la période prévue pour la réunion ainsi qu'un effort sur le suivi de la mise en œuvre des actions décidées sont des pistes d'amélioration à poursuivre.

MERCI A TOUS CEUX ET CELLES QUI ONT CONTRIBUE A CETTE REFLEXION.